

## **MODALITES D'ACCUEIL**

### **Logement des boursiers Campus France**

Vous êtes étudiant boursier géré par Campus France et vous poursuivrez vos études dans l'académie de Rennes en 2022/2023.

Campus France a procédé à la réservation de votre hébergement et vous a adressé par mail les coordonnées de la résidence ou cité universitaire dans laquelle vous serez hébergé tout au long de votre séjour.

Pour vous assurer une installation dans les meilleures conditions, nous vous conseillons, **avant votre arrivée en France, de créer votre profil sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)**. Ce portail vous permettra notamment d'accéder au service de garantie locative Visale et de payer votre loyer en ligne.

A votre arrivée, vous vous présenterez du **lundi au vendredi entre 9h et 16h** à la résidence que Campus France vous aura indiquée.

**Si vous arrivez en dehors de ces horaires, prenez obligatoirement contact avec la résidence universitaire **AVANT** votre arrivée.**

## FORMALITES

**A votre arrivée ou de préférence avant votre arrivée par e-mail, vous devrez transmettre à la résidence :**

- une attestation de bourse Campus France en cours de validité
- une **attestation d'assurance multirisques-habitation**, incendie, dégâts des eaux incluant la responsabilité civile, à votre nom, à l'adresse de la résidence et prenant effet le jour de votre arrivée (s'adresser aux mutuelle étudiantes, aux compagnies d'assurances, aux banques ...). Cette assurance est **OBLIGATOIRE**
- la **photocopie de votre pièce d'identité**
- **2 photos d'identité.**
- une attestation **Visale** (caution logement) uniquement pour les étudiants âgés de 18 à 30 ans. Ce dispositif est gratuit et sans conditions de ressources. L'attestation Visale peut être obtenue sous 48h en vous connectant à [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) rubrique « Trouver un logement / Visale votre garant »

**Le jour de votre arrivée, vous devrez régler à la résidence :**

- le **paiement du premier mois de loyer**
- le montant d'un **dépôt de garantie**. Il sera encaissé et restitué dans les deux mois suivants votre départ (*sauf dégradations constatées dans l'état des lieux*)

**Avant le 15 octobre 2022, vous devrez transmettre à la résidence :**

- un **Relevé d'Identité Bancaire** à votre nom
- la photocopie de **votre carte d'étudiant de l'année 2022/2023**

## CONTACTS

**Karine ELIE**  
**Crous Rennes Bretagne – Pôle Hébergement**  
7 place Hoche  
CS 26428  
35064 RENNES CEDEX

Tel : 02 99 84 93 04  
[karine.elie@crous-rennes.fr](mailto:karine.elie@crous-rennes.fr)

**Horaires et jours d'ouverture :**

lundi - mardi - jeudi – vendredi (absente le mercredi)  
10h00 - 11h30  
13h30 - 16h00

## Coordonnées des résidences du Crous Rennes Bretagne

Ville	Résidences et adresses des résidences	Coordonnées secrétariat et lieu de <u>remise des clés</u>
<b>Rennes</b>	Résidence Villejean Alsace 2 rue d'Alsace	<b>Résidence Universitaire de Villejean</b> 2 rue d'Alsace 35000 RENNES  <a href="mailto:location.chambres.cuvillejean@crous-rennes.fr">location.chambres.cuvillejean@crous-rennes.fr</a>
	Villejean Ouest 5 rue du Maine	
	Résidence Languedoc 1 avenue Winston Churchill	<b>Résidence Universitaire de Villejean</b> 2 rue d'Alsace 35000 RENNES  <a href="mailto:location.studios.cuvillejean@crous-rennes.fr">location.studios.cuvillejean@crous-rennes.fr</a>
	Résidence La Harpe 10 rue du Doyen Denis Leroy	
	Résidence La Touche 33 rue Léon Ricottier	
	Résidence Barbara 1 rue Barbara	
	Résidence Beauregard 7 rue François Tanguy Prigent	
	Résidence Michel Denis 47A et 47B avenue Winston Churchill	
	Résidence Flandres Dunkerque 18 & 20 avenue Bataille Flandres Dukerque	
Résidence Paul Henry 315 rue du recteur Paul Henry		

<b>Rennes</b>	<p>Résidence Beaulieu 9 rue Louis Arretche</p> <p>Résidence Beaulieu Mirabeau 32 rue Mirabeau</p> <p>Résidence Jean Ferrat 23 avenue Professeur Charles Foulon</p> <p>Résidence Moulin de Joué 10 rue de la Piquetière</p> <p>Résidence Dorothy Vaughan 7 rue Louis Arretche</p>	<p><b>Résidence Universitaire de Beaulieu</b> 9 rue Louis Arretche 35700 Rennes</p> <p>location.cu.beaulieu@crous-rennes.fr</p>
	<p>Résidence La gare 4 boulevard Solférino</p> <p>Résidence Jules Ferry 28 rue du Doyen Roger Houin</p> <p>Résidence Patton 12 rue du Houx</p> <p>Résidence Saint-Hélier 20 rue Saint-Hélier</p> <p>Résidence Sévigné 94 bd de Sévigné</p>	<p><b>Cité du Centre</b> 94 boulevard de Sévigné 35700 Rennes</p> <p>cu.centre@crous-rennes.fr</p>
<b>Brest</b>	<p>Résidence Kergoat 2 et 4 rue des Archives</p>	<p><b>Cités U' Brestoises</b> 4 rue des Archives 29200 Brest</p> <p>cu.brest@crous-rennes.fr</p>
	<p>Résidence Lanrédec 15 rue Lanrédec</p> <p>Résidence Le Bouguen 15 rue Lanrédec</p>	<p>15 rue de Lanrédec</p> <p>cu.brest@crous-rennes.fr</p>
<b>Quimper</b>	<p>Résidence de Quimper 4 rue de l'Université</p>	<p><b>Antenne Crous Résidence de Quimper</b> 4 rue de l'Université - BP 1722 29107 Quimper Cedex</p> <p>ant.quimper@crous-rennes.fr</p>

<b>Vannes</b>	Résidence Lann Trussac 12 rue Montaigne (chambres)	<b>Résidence Universitaire Lann Trussac</b> 12 rue Michel de Montaigne 56000 Vannes  cu.vannes@crous-rennes.fr
	Résidence Lann Trussac 7,9 ou 11 square Montaigne (studios)	
<b>Lorient</b>	Résidence de Lorient 10 et 20 rue de Lanveur	<b>Antenne Crous de Lorient</b> 37 rue de Lanveur 56100 Lorient  ant.lorient@crous-rennes.fr
<b>Lannion</b>	Résidence Edouard Branly Rue Edouard Branly	<b>Antenne Crous de Lannion</b> Rue Edouard Branly 22300 Lannion  ant.lannionbranly@crous-rennes.fr
<b>Saint-Brieuc</b>	Résidence Loucheur 13 avenue Loucheur  Résidence Gernugan Rue Gernugan	<b>Antenne Crous de Saint-Brieuc</b> 1 esplanade des Prix Nobel 22000 Saint-Brieuc  ant.stbrieuc@crous-rennes.fr

**Vous trouverez plus d'informations sur les résidences du Crous Rennes Bretagne  
ici : <http://www.crous-rennes.fr/logements/nos-residences/>**